

Intra CL

Public

1 groupe de tuteurs de la
caf de la Gironde

Modalités pratiques

1 jour soit 7 heures de
formation
Calendrier - Lieux -
Modalités d'accès :
Planification sur le site
EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi
des programmations et
des planning sur
www.egoc.org

Catégorie

Chantiers locaux

Tarifs

Modalités d'animation

Formateur

JOUBERT Dominique

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

2019- Formation et accompagnement des formateurs - Module formation Tuteur - GR1 - CAF 33

MAJ : Dimanche 05 juillet 2026

Contenu

PROGRAMME

« Formation et Accompagnement des formateurs - Module Formation Tuteur »

Intervenant : **Dominique JOUBERT**

Durée – Dates : **2 jours supplémentaires** aux 4 jours mentionnés dans la
convention n°40/19 animées par **D. Joubert**

- **Le 20/05** ==> Formation tuteurs vivier groupe 1

Horaires : 7 heures de formation / jour - La formation se déroulera de 9 h à
17h

Lieu : **BORDEAUX**, CDR / CNAF – Site Bordeaux - Rue du Professeur René
Cruchet

Le programme détaillé de cette action et les objectifs de la formation
figurent en annexe.

Effectif : 2 groupe de tuteurs de la Caf de la Gironde – Effectif validé par
une feuille de présence

PUBLIC

Tuteurs de la CAF 33

Les situations d'apprentissage sur le terrain (sur poste et en situation de
travail) que les tuteurs ont à préparer et conduire peuvent concerner un
agent (retour d'absence de longue durée, remise à niveau,.....) ou plusieurs
agents (ateliers de pratiques suite à une formation en salle)

OBJECTIFS

Intervenant en complément des modules de formation, le tuteur a un rôle déterminant dans le développement des pratiques professionnelles attendues d'un agent.

Il s'agit de :

- Se positionner en tuteur pilote de la progression d'apprentissage et différencier son rôle de celui d'un assistant technique.
- Préparer et Conduire une séquence d'apprentissage sur poste de travail.
- Mettre en œuvre une pédagogie centrée sur le tuteuré, sa progression et sa motivation.
- S'approprier et gagner en aisance pour utiliser les outils d'évaluation de la progression.
- Gagner en confort pour gérer les réactions des agents en situation d'apprentissage.

CONTENU

Le tuteur en actions : **les 6 étapes clés**

1 - Se positionner en tant que tuteur

- Se positionner en tant que tuteur, (le différencier d'un rôle d'assistance).
- Communiquer au tuteuré les modalités de l'apprentissage et les outils d'évaluation.

2 - Établir un rapport de confiance avec le tuteuré dès le départ.

- Se centrer sur le tuteuré, collecter ses besoins, questions et attentes.
- Responsabiliser le tuteuré et clarifier le rôle de chacun.
- Définir ensemble des règles de fonctionnement .

3 - Démarrer le tutorat.

- Prendre en compte l'expérience du tuteuré et ses compétences de départ.
- Définir les objectifs de l'accompagnement.
- Définir et préparer les premières situations d'apprentissage et de mise

en application à mettre en œuvre.

4 - Former et faire progresser :

- Adopter sa position d'accompagnement en fonction de la progression du tuteur
- Conduire une séquence d'apprentissage. Repérer les points clés d'une relation pédagogique réussie (appropriation des recommandations pédagogiques et relationnelles de base).
- Créer des situations collectives et favoriser le partage des pratiques, l'analyse partagée et la coopération entre tuteurs (en situation d'ateliers pratiques)

5 - Conduire un bilan après une séquence d'apprentissage et évaluer la progression:

- Favoriser l'auto-évaluation et l'expression du tuteur sur ses pratiques.
- Faire un retour factuel sur les pratiques du tuteur.
- Valoriser les réussites, les progrès et les suivre.
- Utiliser les outils d'évaluation de la progression, valoriser les réussites et définir des axes de progrès prioritaires.

METHODES et PRINCIPES PEDAGOGIQUES

- Mises en situation et exercices
- Reconnaissance des compétences, des pratiques des besoins et attentes des participants.
- Travaux sur les cas concrets des participants.

FORMATEUR

Dominique JOUBERT, Consultant Formateur

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,**



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre
pour le perfectionnement des personnels
des caisses d'Allocations familiales

vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43
